



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 22 juillet 2015** à compter de **19 h 00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Mendes, substitut du maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Est également présent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 22 juillet 2015

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2015

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

n/a

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Confirmation de la permanence du directeur de police

4.2 Acquisition d'un système de messagerie

4.3 Adjudication de contrat pour la fourniture de deux véhicules de patrouille neufs, ensemble police (Appel d'offres SP2015-002)

4.4 Acceptation de l'offre de services de Vidéotron pour la fourniture Internet pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure du conseil du règlement 2015-07 concernant la tarification des services rendus par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a



7. **RÈGLEMENTS**
n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 22 juillet 2015



2015-07-026

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2015, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2015, tels que déposé.

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

n/a

4. RÉSOLUTIONS

4.1 CONFIRMATION DE LA PERMANENCE DU DIRECTEUR DE POLICE

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Alain Simoneau le 12 janvier 2015 à titre de directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable portant sur la fin de la période de probation d'une durée de six (6) mois;

CONSIDÉRANT que l'appréciation de la performance démontre que monsieur Simoneau possède les aptitudes et habiletés requises à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

DE CONFIRMER monsieur Alain Simoneau dans sa fonction de directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et de lui accorder un statut d'employé permanent à ce poste, selon les termes du contrat intervenu lors de son embauche, et ce, à compter du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-07-027

QC
019
U

2015-07-028

4.2 ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE MESSAGERIE

Il est PROPOSÉ par : Sonia Paulus
et APPUYÉ par : Benoit Proulx

D'ACQUÉRIR un système de messagerie pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, incluant le serveur, les disques durs, les licences Microsoft Exchange requises pour 80 utilisateurs, le tout pour un montant, incluant les taxes, ne pouvant excéder la somme de 9 500 \$.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02.215.00.725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX VÉHICULES DE PATROUILLE NEUFS, ENSEMBLE POLICE (APPEL D'OFFRES SP2015-002)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de deux véhicules de patrouille neufs, ensemble police (Appel d'offres SP2015-002);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Prix par véhicule TPS et TVQ incluses		
Fournisseurs	Modèle 2015	Modèle 2016	Statut
Lestage & Fils Ltée	n/a	53 112,70 \$	Conforme
Blainvile Chrysler Jeep Dodge			Non soumis
Excellence Dodge Chrysler St-Eustache			Non soumis
Desmeules Chrysler Dodge Jeep			Non soumis
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	47 185,74 \$	n/a	Non conforme

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif de la régie, daté du 21 juillet 2015;

2015-07-029

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : Michel Mendes
et APPUYÉ par : Sonia Paulus

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de deux véhicules de patrouille neufs, ensemble police, à Lestage & Fils Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 106 225,40 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2015-002. Le contrat est à prix forfaitaire.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02.215.00.724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-07-030

**4.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE VIDÉOTRON
POUR LA FOURNITURE INTERNET POUR LA RÉGIE DE POLICE
DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

D'AUTORISER le directeur administratif à signer l'entente de fourniture de services Internet de Vidéotron, vitesse de téléchargement de 100 Mbit/s et vitesse d'envoi de 30 Mbit/s, option internet illimité, pour une durée de 36 mois, à un coût mensuel avant taxes de 176,95\$.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02.215.00.335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

**5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION LORS D'UNE SÉANCE
ULTÉRIEURE DU CONSEIL DU RÈGLEMENT 2015-07
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES RENDUS PAR
LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

Benoit Proulx donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement portant le n° 2015-07 concernant la tarification des services rendus par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-07-031

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Michel Mendes

QU'à 19h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Gravel
président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier